

le problème porte sur des considérations trop techniques, comme les avocats ont parfois tendance à le faire.

J'ignore pourquoi nous ne pouvons parler des écrits haineux à la Chambre plutôt qu'ailleurs. A mon avis, des changements s'imposent aussi dans bien d'autres domaines. S'il s'agit ici d'un bill omnibus, il nous faudrait non pas un seul omnibus, mais toute une flotte pour éliminer les imperfections de nos lois en matière criminelle et les moderniser.

Je reviendrai ici sur ce que j'ai déjà dit, soit que j'aimerais faire porter mes remarques sur la nécessité d'une révision radicale de notre régime de droit criminel. Permettez-moi de citer l'éminent psychiatre Menninger:

C'est notoire que peu de délinquants sont pris et que la plupart de ceux qui sont arrêtés sont relâchés. La société a le culte du châtement qui brise les individus capturés ou condamnés. L'exemple est censé détourner du crime. La conclusion la plus valable et la plus évidente—c'est-à-dire qu'on doit éviter à tout prix d'être capturé—échappe à tous, sauf aux contrevenants. Nous supportons que des boucs émissaires en voient de dures, pour que persistent la chimère du châtement et l'institution de nos geôles et prisons, si coûteuses, si bondées et si lamentables soient-elles.

• (4.30 p.m.)

Je pourrais citer une série de passages du livre du docteur Menninger, qui sait de quoi il parle, qui a étudié les faits, non pas ceux d'un appareil juridique idéal, non pas les faits tels qu'ils devraient être, mais les faits tels qu'ils sont. D'après de telles personnes, nous ne nous attaquons pas vraiment au problème de la violence. Le député d'Egmont a déclaré que les habitants de notre continent ont à résoudre un problème très grave à cet égard. Nous ne le résoudrons pas en continuant dans la même voie, c'est-à-dire en augmentant le nombre des officiers de police et des prisons, ni en imposant des châtements du genre de ceux qu'on a appliqués jusqu'ici. Il nous faudra aller bien plus loin si nous voulons le régler.

Pour régler le problème, il faudra employer des méthodes de recherche scientifiques, adoptées efficacement dans d'autres domaines. Il nous faudra signaler aux avocats et à la société en général que le système ne fonctionne pas. La guerre froide qui existe entre les avocats et les travailleurs sociaux, les psychiatres, le corps médical, les pénologues et les autres spécialistes de ce domaine, doit prendre fin, car il faut changer la situation.

Je signale très franchement à la Chambre qu'en étudiant le droit, on ne m'a rien appris sur ce qui arrive aux gens après leur sortie de prison. On m'a enseigné les dispositions du Code criminel, mais on ne m'a rien dit des résultats de notre système. Les magistrats, les juges et ceux qui s'occupent d'administrer

[M. Brewin.]

notre appareil judiciaire ne se soucient pas à ce titre de ce qui arrive par la suite à ceux qu'ils condamnent, quelle que soit leur sympathie personnelle. Ils n'ont pas à prendre de décisions à cet égard. Ils doivent décider si la durée de la peine d'emprisonnement sera de deux ans, de trois ans ou de six mois. Quant à savoir si le châtement constitue un remède ou s'il engendre davantage de criminels et encourage la récidive, cela n'entre pas dans leurs préoccupations, leur spécialité ou leur domaine. Il nous faut étudier le problème et demander aux avocats, lesquels constituent un groupe qui s'honorent de principes honorables et de beaucoup de grandes traditions, de s'associer aux sociologues, au corps médical et aux psychiatres afin d'étudier et d'évaluer les conséquences de notre système actuel et d'examiner comment on peut l'améliorer.

J'appuie en gros ce projet de loi sous réserve des exceptions que j'ai mentionnées. Il constitue un pas en avant. Mais je tiens à souligner qu'à moins d'être considéré par le gouvernement, le Parlement et le public comme un premier pas seulement, comme une initiative tendant à la réforme radicale et complète de l'ensemble de notre système, il sera insuffisant et constituera presque une perte de temps. Ce sont des problèmes qui concernent des sentiments, des préjugés et des traditions fortement enracinés. Nous devons reconnaître qu'il est temps de changer les choses et d'opérer une révision hardie dans ce domaine.

J'espère que le comité de la réforme juridique qui sera établi ne se bornera pas à tripa-touiller, comme les avocats l'ont fait si souvent, les termes du Code criminel et les choses de ce genre. J'espère que le comité cherchera à tirer le meilleur parti des conseils de gens comme le docteur Menninger, par exemple. Nous savons que la psychiatrie est en train de changer. Les spécialistes de ce domaine ont élaboré de nouvelles conceptions et de nouvelles thérapeutiques qui ont donné de bien meilleurs résultats que la psychiatrie de la vieille école. Tant que nous ne serons pas à la page dans ce domaine, nous aurons toujours sur les bras le genre de violence, de désordre et d'infortune qui existe actuellement et dont l'expansion menace notre société.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, l'ancien bill C-195, devenu le bill C-150 depuis les dernières élections, a reçu beaucoup de publicité à la radio, à la télévision et dans les journaux. Contrairement à plusieurs projets de loi qui, souvent, sont adoptés à l'insu du public, cette mesure est